Imprimer

1994/04/18 La limitation de l'accès à l'école anglaise est la politique qui a le plus endigué l'anglicisation du Québec

Québec, le 18 avril 1994.- Dire que, sans loi linguistique, l'anglicisation serait aujourd'hui encore plus forte reste peu satisfaisant pour qui se préoccupe de l'avenir du français au Québec. Malgré quelques progrès, la situation demeure bien éloignée des seuils qui, au moins, neutraliseraient l'incidence de l'assimilation sur les positions relatives de l'anglais et du français : au lieu de quatre allophones francisés pour un anglicisé, le recensement de 1986 donne toujours près de trois anglicisés pour un francisé; plutôt que de se rapprocher d'un bilan nul, les échanges entre le français et l'anglais se maintiennent en allophones s'accroître de la Révolution tranquille jusqu'au référendum de 1980, le regain faveur de l'anglais. Et si le français a vu son pouvoir d'assimilation auprès des immigrés de l'anglais auprès de ceux qui sont arrivés depuis rappelle que cette tendance peut être fragile.

C'est ce que conclut le professeur-chercheur Charles Castonguay dans l'ouvrage « L'assimilation linguistique : mesure et évolution 1971-1986 », préparé pour le Conseil de la langue française, et qui a été rendu public ce matin.

L'auteur constate que la position du français dans le domaine de l'assimilation linguistique individuelle semble se détériorer, au Québec, à partir du recensement de 1931, soit depuis environ un demi-siècle. Même s'il y a peut-être lieu d'y voir une tendance lourde, d'autant qu'elle ne serait que la pointe avancée de l'anglicisation qui déjà, d'après d'autres recherches, sévirait de plus en plus gravement dans les autres provinces, les difficultés de comparaison des données sur l'assimilation relevées dans l'étude empêchent de porter un jugement trop catégorique sur son évolution plus récente.

Selon le chercheur, l'attrait relatif du français auprès de la population allophone dans son ensemble, immigrés et non-immigrés confondus, qui a peu progressé au Québec depuis 1971, peut surprendre, décevoir ou même - vu la trop faible fécondité des francophones - inquiéter. La persistance d'une certaine anglicisation des francophones peut nous inspirer des sentiments analogues. Les gestes posés pour affirmer le caractère français du Québec n'ont-ils été que des coups d'épée dans un océan anglo-américain, se demande l'auteur?

Selon Charles Castonguay, la grande inertie de l'anglicisation prend cependant racine dans la situation géolinguistique du Québec sur un continent largement anglophone. D'autres facteurs plus spécifiques demeurent aussi à l'oeuvre, notamment, à Montréal, l'influence de l'anglicisation passée des allophones, l'importance démographique des anglophones et le pouvoir économique de ces derniers dans la région métropolitaine.

Si l'on est le moindrement réaliste, il faut donc convenir, selon l'auteur et d'autres chercheurs, que le maintien du laisser-faire en matière de politique linguistique aurait à coup sûr conduit le français à une position plus périlleuse que celle qu'il occupe présentement. Le progrès marqué de l'anglais pendant les années 1970 auprès des allophones nés au Québec - qui a pratiquement neutralisé celui du français chez les immigrés - en est une confirmation éloquente.

L'universitaire rappelle qu'il est tout au moins suffisamment clair que les dispositions des « lois 22 et 101 » limitant l'accès à l'école anglaise ont fortement contribué à renverser, en faveur du français, la domination de l'anglais dans l'assimilation des enfants allophones arrivés à l'âge scolaire ou préscolaire. Il lui paraît aujourd'hui saugrenu que, lors du débat sur la « loi 101 », certains démographes aient mis en question l'importance d'agir sur les droits d'admission à l'école anglaise.

2008-00528/

Pour Charles Castonguay, en revanche, l'effet des dispositions visant la langue de travail ou l'affichage sur les comportements linguistiques au foyer est beaucoup moins évident. De fait, il est possible qu'un recul important du français sur le plan de l'assimilation ait été évité au Québec, moins en vertu d'une transformation intrinsèque des comportements linguistiques dans la rue ou au travail que grâce au départ des anglophones les plus unilingues, et donc les plus assimilateurs, qui ne pouvaient - ou ne voulaient - se faire au français.

L'auteur ne peut exclure que c'est davantage par la réduction de la probabilité de contact avec un anglophone que l'anglicisation individuelle s'est trouvée relativement endiguée depuis 1971. Puisque l'« exode » des anglophones remonte au moins jusqu'à la fin de la Révolution tranquille, au milieu des années 1960, il est par conséquent difficile d'y voir un effet spécifique - et, encore moins, voulu - des « lois 22 ou 101 », quoique son ampleur conjoncturelle au cours du lustre 1976-1981 découle sans doute en partie de la réaction exagérée des leaders et des médias anglophones à ces dernières.

Dans la même optique, toujours selon le chercheur, l'augmentation de la part des francotropes (c'est-à-dire, de ceux qui s'orientent vers le français) dans l'immigration allophone au Québec depuis le début des années 1960 - second changement de nature plus proprement démographique - a conduit à une progression parallèle de la francisation des immigrés bien avant les lois linguistiques du milieu des années 1970. À la limite, en conjuguant ce facteur au départ des anglophones, on pourrait considérer que les seules dispositions des « lois 22 et 101 » qui ont eu, en soi, un effet patent et durable sur l'assimilation individuelle seraient celles touchant la scolarisation en français des enfants d'immigrants.

L'ouvrage « L'assimilation linguistique; mesure et évolution » compte 222 pages et est vendu 21,95 $ par Les Publications du Québec.

-30-

Source : Conseil de la langue française
Information : Bruno Giroux